



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre Déléguée

Paris, le **27 JAN. 2022**

Nos Réf. :

Monsieur le Directeur général,

L'enquête du journaliste Victor Castanet publié le 26 janvier, sous le titre « Les Fossoyeurs », accuse le groupe ORPEA de faits de maltraitance, de la mise en place d'un système où les soins, les produits d'hygiène, la prise en charge médicale voire les repas des résidents seraient rationnés dans certains EHPAD de votre groupe pour en améliorer la rentabilité. En outre, le livre dénonce certaines pratiques comptables visant à optimiser les fonds publics perçus, dont notamment des pratiques permettant de ne pas rétrocéder les excédents de dotations versées par les agences régionales de santé.

Le Gouvernement ne peut tolérer de tels faits si ceux-ci étaient avérés, ils jettent l'opprobre sur un secteur et des professionnels qui sont engagés au quotidien au service des aînés, particulièrement en temps de crise sanitaire.

Depuis ma nomination au Gouvernement, comme Ministre déléguée à l'autonomie auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, je suis résolument engagée à lutter contre toute forme de maltraitance envers les personnes âgées, qu'elles résident en EHPAD ou à domicile. Le rôle d'un organisme gestionnaire d'établissements accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie ne saurait en aucun cas sacrifier la qualité de l'accompagnement de ses résidents à la seule recherche du profit.

Attachée à ce que vous puissiez répondre de ces accusations graves, je souhaite vous entendre au cours d'un entretien à mon ministère le mardi 1^{er} février à 9h15.

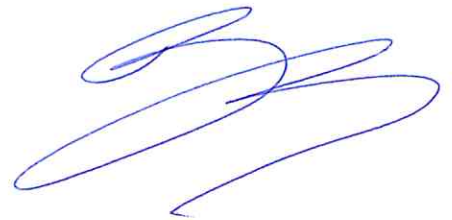
Cet entretien sera l'occasion d'entendre les explications du Groupe ORPEA sur plusieurs points qui feront l'objet d'enquêtes approfondies par les services de l'Etat :

1. la mise en œuvre des recommandations et préconisations des rapports d'inspection de l'Agence régionale de santé et du conseil départemental et les améliorations apportées après leurs contrôles ;
2. les pratiques du Groupe ORPEA sur l'attribution aux établissements de consommables tels que les protections hygiéniques ou sur les enjeux liés à la nutrition des résidents ;
3. les pratiques managériales du groupe concernant les personnels, le taux d'encadrement au sein des établissements et le temps de présence effectif des soignants auprès des résidents ;
4. les modalités de signalement et le suivi des faits de maltraitance signalés par les proches des résidents et les professionnels et les actions développées pour les prévenir, en dialogue avec les résidents et leurs familles ainsi qu'avec le personnel ;
5. les pratiques financières du groupe en matière de gestion des dotations « soins » et « dépendance » et la sincérité des informations financières délivrées aux autorités de tutelle ;
6. la transparence des informations sur les établissements auprès des familles et des résidents, et les garanties apportées au respect de leurs droits fondamentaux ;
7. les modalités de contrôle et d'évaluation interne permettant le respect des obligations légales communes à tous les établissements médicosociaux accueillant des publics vulnérables.

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Suite à cet entretien, et conformément aux engagements du ministre des Solidarités et de la Santé à la représentation nationale le mardi 25 janvier, je me réserve le droit de diligenter une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales sur tout ou partie des établissements de votre groupe. Je compte sur votre coopération totale ainsi que sur la transparence de votre groupe sur les faits qui lui sont reprochés.

Brigitte BOURGUIGNON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and flourishes, positioned to the right of the printed name.